



Procès-verbal du Conseil d'administration du 2 décembre 2014

Le conseil d'administration de l'EFR s'est réuni le mardi 2 décembre 2014 à 14h30 à la Fondation Dosne-Thiers à Paris.

Membres du CA présents ou représentés (13)

- Mme Elena AVELLINO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
- Mme Simone BONNAFOUS, directrice générale pour l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au MESR (représentée par M. Laurent RÉGNIER) ;
- M. Xavier DARCOS, secrétaire perpétuel de l'ASMP, représenté par Philippe LEVILLAIN ;
- M. Roland ÉTIENNE, professeur émérite à l'université Panthéon-Sorbonne ;
- M. Jean-Louis FERRARY, directeur d'études à l'EPHE ;
- Mme Hélène FRANCHI, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
- M. Alain FUCHS, président du Centre national de la recherche scientifique (représenté par Mme Diane BRAMI) ;
- M. François GASNAULT, conservateur général du patrimoine ;
- M. Michaël GASPERONI, représentant élu des membres de l'EFR ;
- M. Stéphane GIOANNI, représentant élu des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR ;
- Mme Cristina LA ROCCA, professeur à l'université de Padoue (pouvoir à M. Stéphane GIOANNI) ;
- M. Alain TALLON, professeur à l'université Paris-Sorbonne ;
- M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'AIBL (représenté par M. André VAUCHEZ).

Assistaient également à la séance

- M. Fabrice BOUDJAABA, chargé de mission pour les unités SHS relevant de la section 33 au CNRS ;
- M. Stéphane BOURDIN, directeur des études, EFR ;
- Mme Annie COISY, responsable de la bibliothèque de l'EFR ;
- M. François DUMASY, directeur des études, EFR ;
- Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
- M. Jean Louis PESENTI, agent comptable de l'EFR ;
- Mme Claude POUZADOUX, directrice du CJB ;
- Mme Nathalie ROQUES, DGESIP ;
- Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'EFR.

Membres absents excusés (1)

- M. Pascal LE DEUNFF, sous-directeur de la recherche et des échanges scientifiques, représentant du ministre des affaires étrangères et du développement international.

Ordre du jour

1. Élection du président du conseil d'administration ;
2. Examen du procès-verbal de la séance du 19 juin 2014 ;
3. Informations de la directrice ;
4. Décision budgétaire modificative 2014 ;
5. Admissions en non-valeur ;
6. Tarifs de l'année 2015 ;
7. Nombre de postes de membres à pourvoir pour l'année 2015/2016 ;
8. Budget de l'exercice 2015 ;
9. Contrat de location de la galerie du bâtiment de place Navone ;
10. Calendrier des réunions des CS et CA pour l'année civile 2015 ;
11. Mise à jour du contrôle interne comptable et financier ;
12. Mise à jour du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) ;
13. Convention de création du Comité des directeurs ;
14. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
15. Questions diverses.

1. Élection du président du conseil d'administration

Jean-Louis Ferrary, l'une des cinq personnalités éligibles, se porte candidat. Sur 11 votants, 10 votes sont pour Jean-Louis Ferrary et un vote est blanc.

Jean-Louis Ferrary est élu président du conseil d'administration.

2. Examen du procès-verbal de la séance du 19 juin 2014

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Informations de la directrice

La première information porte sur l'état des publications de l'EFR. On constate avec satisfaction en 2014 une baisse des coûts de fabrication des livres. Elisabeth de Farcy, ancienne directrice éditoriale chez Gallimard, a rendu visite au service des publications en mai et en septembre 2014. À cette occasion, il a été proposé une réduction des stocks. La directrice indique par ailleurs qu'est actuellement à l'étude la proposition de transfert du poste de responsable des publications à Paris. En effet, en 2015, l'objectif est d'améliorer la diffusion des publications de l'EFR, laquelle passe par une plus grande proximité géographique de l'institution auprès des diffuseurs et librairies. Le responsable des publications devrait constituer également un relais parisien pour l'ensemble des publications des écoles françaises à l'étranger qui le souhaitent. Il pourrait être basé à l'EFEO. Enfin une autre de ses missions parisiennes sera d'élaborer des propositions pour le lancement d'une collection à destination d'un plus large public que celui des spécialistes, formée d'ouvrages de synthèse, sans note. Il faudra déterminer si cette collection est propre à l'EFR ou peut regrouper un certain nombre d'initiatives dans le même sens des autres EFE.

Une autre information concerne le lancement du nouveau site internet de l'EFR. Dans le futur, le dépôt des candidatures aux postes de membres s'effectuera de manière dématérialisée, par le biais du site.

Ensuite, en ce qui concerne la renégociation du contrat collectif du personnel local de l'EFR, initiée en octobre 2013, la direction a proposé une nouvelle grille de rémunération liée à une progression de carrière basé sur 12 échelons s'étalant sur 34 ans au lieu de 3 échelons sur 27 ans. Le coût du passage à cette nouvelle grille serait de 70.000 euros pour l'institution. Actuellement ces négociations sont au point mort. Ce blocage est dû à certaines difficultés de compréhension du nouveau système par le personnel et à la proposition de la direction d'augmenter la plage-horaire du personnel. Une majoration de 25% est prévue pour les heures effectuées pendant les horaires considérés comme plus contraignants, le soir de 19 à 21h et le samedi. Ce changement est requis pour assurer la sécurité des lecteurs de la bibliothèque et du personnel sur un plus long horaire. Actuellement, les permanences le soir et le samedi reposent sur le volontariat. Ce système est fragile, et la sécurité pourrait ne plus être garantie si une absence non prévue venait à se déclarer. Depuis le 1^{er} septembre 2014, la bibliothèque est accessible à tous, sans distinction de 9h à 21h. Des étudiants ont été recrutés pour assurer les permanences du soir et du samedi mais ils ne peuvent être seuls responsables de la surveillance. À terme, si le personnel n'est pas en nombre suffisant, le risque est de devoir réduire les heures d'ouverture de la bibliothèque. Une commission devrait être mise en place en interne pour examiner de plus près la question des horaires.

Enfin, des inspecteurs hygiène et sécurité ont procédé à une inspection en octobre dernier. Leur rapport est attendu pour décembre.

Elena Avellino demande des précisions sur le calendrier de la mise en place du transfert du poste de directeur des publications à Paris. La directrice de l'EFR répond que dès le 3 février 2015, une réunion est prévue pour examiner point par point, service par service, les conséquences en interne de ce transfert sur la charge de travail et la répartition des différentes tâches imparties à l'actuel directeur des publications. Le transfert devrait se produire à la rentrée 2015-2016.

4. Décision budgétaire modificative 2/2014

Cette décision budgétaire modificative concerne le Centre Jean Bérard, qui a puisé dans son fonds de roulement à hauteur de 38.500 euros, afin d'effectuer des travaux de gros entretien de la "foresteria", pour une mise en valeur des mausolées de Cumes, pour rénover son site internet et acheter un central téléphonique. Sur 44.000 euros de dépenses, un financement de l'Ambassade s'est monté à 5.500 euros.

Ainsi, le fonds de roulement du Centre Jean Bérard est passé de 82.615 euros à 44.115 euros. Ceci a une incidence sur le fonds de roulement de l'établissement, qui passe à 1.642.677 euros soit 78 jours de fonctionnement.

La décision budgétaire modificative est adoptée à l'unanimité.

5. Admission en non-valeur

L'EFR renonce à poursuivre le recouvrement de quatre créances, relatives à une participation à un atelier doctoral et de 3 factures de vente de livres, pour un montant total de 305,60 euros.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Tarifs de l'année 2015

Le seul changement de tarifs concerne la catégorie 4 des tarifs d'hébergement à la "foresteria" du bâtiment de place Navone (personnalités extérieures), qui passe de 60 euros à 70 euros par nuitée. Cette modification fait suite à une recommandation émise lors du conseil d'administration de juin 2014, cette catégorie de personnes hébergées constituant le levier le plus important pour une augmentation des ressources de l'EFR en ce domaine. Par ailleurs, cette augmentation est effectuée pour s'aligner sur les prix des nuitées pratiqués par les autres institutions étrangères à Rome. Le président du conseil

d'administration demande quel est le taux d'occupation des chambres. Jean Louis Pesenti répond que celui-ci reste élevé (environ 67%), mais qu'il est difficile d'accorder davantage de séjours de longue durée car le risque est de ne plus réussir à héberger les participants aux colloques et opérations de l'EFR.

Roland Étienne met en avant le prix des photocopies. L'agent comptable répond en indiquant que le prix, dissuasif, devrait limiter le nombre de photocopies. Par ailleurs, un scanner a récemment été acheté pour éviter la dégradation des livres.

Les tarifs pour l'année 2015 sont approuvés à l'unanimité.

7. Nombre de postes de membres à pourvoir pour l'année 2015/2016

Le nombre de postes à pourvoir est de 18 au maximum et, compte tenu de l'évolution de la masse salariale, la directrice propose de les pourvoir tous en 2015/2016. Cette proposition est adoptée par le CA à l'unanimité.

8. Budget primitif de l'exercice 2015

Le budget 2015 constitue le quatrième budget du contrat quinquennal 2012-2016. Il représente 7.599.225 euros en dépenses dont 7.185.225 en fonctionnement. Les recettes de fonctionnement sont estimées à hauteur de 7.218.225 euros.

Pour ce qui concerne les ressources, on attend 6.133.305 euros de subvention du ministère, dont 3.254.000 seront dévolus aux salaires des personnels métropolitains. Parmi les autres subventions, sont prévus 217.000 euros en ressources affectées, dont 90.000 euros proviennent de l'ANR.

En ressources propres, les ventes de publications sont estimées à 315.000 euros, l'hébergement 226.000 euros, les logements de fonction 35.000 euros, les inscriptions en bibliothèque 18.000 euros, les autres produits 13.700 euros, pour un total de 607.000 euros.

En ce qui concerne les dépenses, la part des salaires est la plus importante, avec 44% des dépenses pour le personnel métropolitain et 19% pour les salaires du personnel local, les programmes de recherche représentant 8%.

Par destination, 38% des recettes sont classées en recherche, 23% en pilotage. 43% des dépenses sont consacrées à la recherche, et 22% au pilotage.

En matière de frais de personnel, par destination, 48% sont consacrés à la recherche, 29% au pilotage, et 16% à la bibliothèque.

Parmi les charges immobilières, l'entretien et le nettoyage du bâtiment de place Navone constituent le poste le plus important.

Pour ce qui regarde la formation de niveau doctorat, 44% des dépenses sont dévolues à la rémunération des membres doctorants.

À la bibliothèque, 50% des dépenses sont prévues pour les salaires du personnel local, 21% pour ceux des personnels métropolitains, 17% pour les achats de livres, et 4% pour l'équipement RFID.

Pour les dépenses en matière de recherche, 48% sont consacrées à la rémunération des membres, 12% pour celle des personnels métropolitains, 8% pour les missions, et autant pour les frais de fabrication des publications.

Les dépenses services généraux se subdivisent en 26% pour le nettoyage des locaux, 19% pour l'énergie, 16% pour l'entretien. L'équipement de la bibliothèque en ampoules LED effectué en 2014 devrait avoir pour conséquence, en 2015, la baisse des coûts d'électricité.

Pour ce qui concerne les opérations en capital, 33.000 euros sont prévus pour le renouvellement du matériel informatique, 36.000 pour l'acquisition de matériel informatique nouveau (wifi et matériel permettant l'enregistrement des conférences), 45.000 pour l'équipement en RFID (bibliothèque), 50.000 euros pour le mobilier et le rayonnage à la bibliothèque, 50.000 euros pour la rénovation des bureaux de la bibliothèque et 200.000 en travaux divers au palais Farnèse (en collaboration avec le Service des travaux et bâtiments de l'ambassade).

Le fonds de roulement attendu en 2015, au 31 décembre, est de 1.401.077 euros (contre 1.642.077 en 2014), équivalent de 70 jours de fonctionnement.

Le président du conseil d'administration demande au représentant du ministère si le montant de la subvention pour 2015 est déjà connu. Laurent Régnier répond par la négative, du retard ayant été pris dans les décisions de communication. Il ajoute qu'un mécanisme de pré-conseil a été mis en place, par téléphone cette fois, idéalement par visio-conférence les prochaines fois, qui permet d'envisager les problèmes et les solutions en amont du conseil. Cette fois-ci, seule la question du Plan pluriannuel d'investissement a été soulevée, la DBM ayant déjà été intégrée.

Le budget pour l'année 2015 est voté à l'unanimité.

9. Contrat de location de la galerie du bâtiment de place Navone

La directrice de l'EFR annonce que le contrat de location de la galerie du bâtiment de place Navone dont la négociation avait été autorisée par le CA du 8 avril 2013 vient d'être signé avec la société Finleonardo, propriétaire de fonds de commerce attenants au bâtiment, avec effet au 1^{er} février 2015. Cette location produira une recette de 250.000 euros par an ; il faudra toutefois déduire 30 à 35% d'impôts. Cet espace sera avant tout un espace de restauration, mais pourrait aussi faire office de librairie et de galerie d'art. Quelques menus travaux seront effectués, à la charge du locataire, pour bien séparer les espaces. La location est faite pour 6 ans et 9 mois non renouvelables. Les négociations ont pris du temps pour intégrer au contrat une disposition réglementaire très récemment approuvée en Italie afin de s'assurer de la liberté, pour le propriétaire, de mettre fin au contrat avant son terme sans avoir à payer 18 mois de loyer.

André Vauchez pose la question sur l'éventuel bruit impliqué par cette location. Jean Louis Pesenti répond qu'aucune clause sur le bruit n'a été prévue et que le bar occupait précisément l'espace extérieur.

Dans un deuxième temps, il sera envisagé une convention avec le bar, pour une prestation de restauration lors de manifestations.

10. Calendrier des réunions des CS et CA pour l'année civile 2015

Les réunions prévues pour 2015 sont le 26 mars 2015, à Paris, le 30 juin 2015, à Rome et le 26 novembre 2015, à Paris.

Les 23, 24 et 25 mars se tiendra la commission d'admission des membres.

11. Mise à jour du contrôle interne comptable et financier

Le décret du 7 novembre 2012 impose la mise en œuvre du dispositif de maîtrise des risques par la mise en place d'une cartographie des risques. L'inventaire des stocks de livres, qui représentait un risque élevé, a été effectué en novembre 2014 et la modification des écritures comptables a été effectuée ce même mois. Il reste à compter les livres stockés chez l'imprimeur.

Il conviendra de préparer la GBCP fin 2015 par une sensibilisation des personnels et en nommant une personne ressource dans chaque service.

Les régies temporaires constituaient un autre risque important. Désormais, une seule personne les contrôle.

12. Mise à jour du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2015-2019

Le schéma doit être présenté à France Domaine, puis au ministère puis au conseil d'administration. Le Plan pluriannuel d'investissement comprend une partie programmée par l'EFR et une autre par l'ambassade, pour ce qui concerne le site du palais Farnèse. Est prévu le ravalement des deux façades latérales du palais. Si la programmation de l'ambassade est effective, le fonds de roulement sera négatif en 2019.

La directrice de l'EFR propose l'idée de payer une partie des frais par la publicité qui pourrait être affichée aux angles de la façade sur la place.

Le président du conseil d'administration fait part de ses doutes quant à la possibilité, pour une ambassade, de se transformer en support publicitaire.

Laurent Régnier admet que, compte tenu des sommes en jeu, l'EFR, seule, ne pourra pas faire face à ces dépenses. Il faudra anticiper les dépenses, au moment où le ministère des affaires étrangères octroiera les fonds pour cette opération lourde.

Philippe Levillain demande quelle est la part de l'EFR dans les dépenses prévues. Jean Louis Pesenti répond qu'une convention est prévue avec l'ambassade, mais pour les dépenses de fonctionnement uniquement, pas pour les dépenses d'investissement. La part dévolue à l'EFR s'est jusqu'à présent décidée au cas par cas. Pour les façades, il conviendra d'être attentif à la part demandée à l'EFR, occupant moins de la moitié des locaux, elle devrait avoir à payer moins de la moitié des frais.

13. Convention de création du Comité des directeurs des EFE

Le comité technique vient de se réunir et a voté contre le texte, le motif de fond étant le danger représenté par la mutualisation des services et l'absence de représentation du personnel dans cette instance. La mission première du comité des directeurs des EFE est de renforcer la visibilité des EFE aux plans national et international. Avec une présidence tournante, la concrétisation de cette mission passera par la sécurisation des systèmes d'informatique, la mise en place d'un portail commun, la création d'un logo ombrelle (qui viendra s'ajouter aux logos respectifs), la représentation des EFE à la CPU.

Plusieurs services se sont déjà réunis cette année : en mai, les responsables des services administratifs et financiers, en décembre les directeurs de bibliothèque. En 2015 est prévue la réunion des responsables informatiques (janvier). Par ailleurs, le responsable des publications de l'EFR pourrait être basé à Paris en septembre 2015.

Laurent Régnier se déclare satisfait de cette convention : il indique qu'il a demandé l'engagement du bonus contractuel. Il propose de s'appuyer sur la direction de la communication au ministère (DELCOM) pour la mise en place du logo ombrelle. Il précise que les directeurs des EFE peuvent se tourner vers la tutelle pour faire vivre ce comité.

La convention de création du comité des directeurs est approuvée à l'unanimité.

14. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

Les conventions sont approuvées à l'unanimité. La directrice de l'EFR se félicite de la convention passée avec les universités de Sao Paulo, au Brésil et de Batna, en Algérie.

La séance est close à 17h40.